
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-huitième séance – Jeudi 22 décembre 2016, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Beaud, Sandrine Burger, Alia Chaker Mangeat, M. Simon Gaberell, M^{me} Amanda Gavilanes, MM. Alain de Kalbermatten, Daniel-Dany Pastore, Souheil Sayegh, M^{me} Albane Schlechten et M. Thomas Zogg.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 15 décembre 2016, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour jeudi 22 décembre 2016 à 17 h et 20 h et vendredi 23 décembre 2016 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

J'en profite pour saluer à la tribune un ancien conseiller municipal et député, M. Yves de Matteis. (*Applaudissements.*)

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous saluons la présence dans le bureau à côté de la salle des pas perdus des personnes qui feront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, son adjoint, M. Philippe Krebs, M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, M^{me} Hanan Bouchaour, responsable d'unité, M^{me} Sylvie Fontaine, adjointe de direction, M. François Pasteur et M^{me} Carmen Moor, collaborateurs administratifs à la Direction financière.

Concernant les aspects réglementaires et organisationnels, je rappelle que pour les débats sur le budget les interventions des orateurs ne sont pas limitées à sept minutes, conformément à l'article 84 du règlement du Conseil municipal. Par ailleurs, l'obligation de s'abstenir ne s'applique pas aux délibérations budgétaires, conformément à son article 42.

J'attire enfin votre attention sur le fait que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, conformément à l'article 38 de notre règlement. Les nouveaux objets peuvent néanmoins être déposés auprès du bureau pour être inscrits à l'ordre du jour de janvier.

Je vous rappelle la fragilité du système de vote informatique, des micros, des haut-parleurs et ainsi de suite. Je vous recommande un peu de sagesse avec ces équipements.

Ce que je vais vous expliquer maintenant est important. Nous avons précisé dans la convocation que la proposition PR-1194 était actuellement à l'étude à la commission des finances et qu'on attendait potentiellement un rapport oral ou écrit. Force est de constater en ce début de séance budgétaire qu'aucun rapport n'est revenu de la commission des finances. Cet objet, la proposition PR-1194, y est bien toujours. Donc, nous vous proposons simplement de changer le numéro de cet objet pour des raisons administratives et ainsi éviter tout quiproquo concernant le traitement d'un objet qui est finalement le copié-collé d'un objet actuellement à la commission des finances. Cela signifie que nous travaillerons sur la nouvelle proposition, comme nous l'avait précisé la Surveillance des communes. Elle portera le numéro 1213, soit la PR-1213.

4. Projet de budget 2017 amendé par le Conseil administratif (PR-1213)¹.

Le président. Nous travaillerons sur les documents qui ont effectivement trait à la proposition PR-1194. Je vous rappelle que les documents de référence possibles sont les brochures rose et violette ainsi que la plaquette insérée aux pages 295 à 332 du rapport PR-1194 A/B/C/D, qui est actuellement à la commission des finances, puisqu'il s'agit du projet amendé par le Conseil administratif. Les projets de délibérations réactualisés se trouvent aux pages 289 à 291 du rapport PR-1194 A/B/C/D.

Conformément à l'application de l'article 87 du règlement du Conseil municipal, en fonction de la décision du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé que nous ouvrons la discussion.

Préconsultation

Le président. Les auteurs de la proposition, la PR-1213, souhaitent-ils prendre la parole à ce sujet? Ce n'est pas le cas...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est refusée par 36 non contre 27 oui.

¹ Proposition initialement inscrite sous PR-1194. Les travaux de commission n'étant pas terminés, elle a été renumérotée. La proposition PR-1213 est considérée comme une nouvelle proposition. Amendement du Conseil administratif: voir le rapport PR-1194 A/B/C/D, 3782.

5. Délibération relative aux douzièmes provisionnels (projet de budget 2017) (PR-1211).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre a), 32, et 95, alinéa 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu que la Ville de Genève doit pouvoir poursuivre ses activités dès le mois de janvier 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la Ville de Genève pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, au moyen de six douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2016.

Art. 2. – Pour assurer l'exécution du budget administratif dans les limites fixées à l'article premier, le Conseil administratif est autorisé à émettre, pendant le premier semestre de 2017, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence de la moitié des emprunts autorisés en 2016. Le Conseil administratif peut renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant le premier semestre de 2017.

Art. 3. – La présente délibération est soumise au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que prévus par le statut du personnel ainsi que l'application des mécanismes salariaux pour le personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève dans le domaine de la petite enfance.

Art. 4. – La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'approbation du budget 2017 par le Département présidentiel cantonal.

Art. 5. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Le président. Conformément à l'application de l'article 87 du règlement du Conseil municipal, en fonction de la décision du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé que nous ouvrons la discussion.

Préconsultation

Le président. Il n'y a pas de prise de parole du Conseil administratif...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent. Pas plus de succès... Monsieur Carasso, je n'avais pas vu que vous aviez allumé votre micro. Nous vous écoutons, Monsieur Carasso, excusez-moi...

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. J'avais pris un peu d'avance, ce qui ne caractérise habituellement pas les travaux du Conseil municipal, vous en conviendrez.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur les douzièmes provisionnels. On reprend donc l'excellent budget 2016 voté l'an dernier dans des conditions ordinaires pour le diviser en tranches. Dans sa grande sagesse, le Conseil administratif nous propose un lot de six tranches, qui permettra à l'administration de fonctionner et de délivrer à la population des prestations et à la fonction publique, à la faveur de l'article 3 de cette proposition de délibération, de bénéficier des mécanismes salariaux. Dès lors que les mécanismes salariaux sont garantis, dès lors qu'elle s'appuie sur l'excellent budget 2016, voilà finalement la proposition avec laquelle nous allons pouvoir fonctionner pour les prochains mois.

Vous l'aurez noté, le groupe socialiste faisait partie de ceux qui étaient prêts le 10 décembre, quand bien même une pluie d'amendements était tombée à la vingt-cinquième heure le samedi matin – certains de bonne politique, d'autres simplement illégaux –, à travailler sur ce projet de budget pour doter l'administration des moyens dont elle a besoin pour fonctionner, avec l'aide des associations, afin de délivrer des prestations à la population, puisque, dans ce canton de Genève où les communes ont si peu de compétences, notre principale prérogative reste finalement celle de voter un budget.

Or, pour la première fois dans l'histoire contemporaine de cette Ville, une majorité de pantoufflards n'a pas souhaité travailler ni le 10 décembre ni durant les nombreuses séances de commission des finances qui se sont déroulées dans l'intervalle – je crois qu'il y en a eu trois. Ce soir, nous avons une autre occasion de sortir les pantouffles, de quitter le canapé de paresse et de confort dans lequel le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois et l'extrême gauche se sont vautrés depuis le 10 décembre. Une majorité

de ce Conseil municipal a manifestement décidé de rester dans cette posture de l'inaction, de l'impotence. Le groupe socialiste le dénonce.

Pour ne pas verser dans un discours que vous pourriez juger dramatique, Monsieur le président, nous considérons que ces douzièmes provisionnels pour les six prochains mois, avec les mécanismes salariaux, sont une bonne base de travail. Ce n'est cependant pas une base suffisante aux yeux du groupe socialiste. Nous demandons donc formellement que le Conseil administratif nous apporte dès la session de janvier des propositions de crédits extraordinaires. A titre illustratif, et j'en oublierai certainement quelques-uns, le groupe socialiste souhaite qu'un crédit extraordinaire permettant de régulariser la situation des emplois de solidarité (EdS) soit déposé afin que les six dernières personnes encore sous contrat EdS puissent quitter ce statut et rejoindre en bonne et due forme la fonction publique comme elles le méritent.

Nous souhaitons aussi qu'un crédit extraordinaire soit déposé dès la rentrée civile de 2017 pour mettre sur les rails les places de crèche que votre inaction ne nous a pas permis de prévoir pour l'année prochaine. Et nous souhaitons naturellement qu'un crédit extraordinaire soit proposé pour l'engagement et la formation des pompiers. Nous souhaitons naturellement un crédit extraordinaire pour que l'aide au développement, la solidarité internationale puisse connaître les augmentations que le projet de budget amendé a projetées. Nous souhaitons également que les crédits prévus pour les primo-migrants fassent l'objet d'une proposition du Conseil administratif à ce Conseil municipal.

J'aimerais revenir en quelques mots sur ces différentes propositions, en m'adressant au Parti libéral-radical, à l'Union démocratique du centre, au Mouvement citoyens genevois et à l'extrême gauche, pour illustrer l'intuition du groupe socialiste selon laquelle une majorité de ce Conseil municipal risque bien de se dégager sur toutes ces propositions. L'article 3 de la proposition PR-1211, qui garantit les mécanismes salariaux de la fonction publique, fera certainement l'objet d'un énième baroud d'honneur des pantoufflards du Parti libéral-radical – nous le verrons tout à l'heure –, je pense cependant que le Mouvement citoyens genevois le votera de toute façon, avec une majorité confortable de ce parlement.

Je ne serai pas non plus surpris que le Mouvement citoyens genevois et l'extrême gauche votent un crédit extraordinaire sur les EdS en janvier 2017. Nos amis démocrates-chrétiens et du Parti libéral-radical s'opposeront-ils à l'engagement de 11 pompiers en 2017 dans le cadre d'un crédit extraordinaire? Je n'en suis pas certain. Quant à l'aide au développement et au soutien aux primo-migrants, je suis convaincu que la gauche de ce Conseil municipal et le Parti démocrate-chrétien sauront prendre leurs responsabilités face à de tels crédits.

Avec une telle perspective, vous l'aurez compris, Monsieur le président, le groupe socialiste arrive presque à aborder cette fin d'année 2016 avec enthousiasme.

siasme sur son ouverture pour 2017. Nous avons là finalement un excellent budget 2016 sans les petites coupes d'apothicaire, seule base sur laquelle la droite élargie s'était entendue et lesquelles appartiennent au passé jusqu'à nouvel ordre. Les crédits extraordinaires que nous appelons de nos vœux – et nous comptons sur le Conseil administratif – nous permettent d'envisager 2017 sous de meilleurs auspices. Dans l'intervalle, nos amis pantouflards impotents pourront continuer à végéter sur le projet de budget 2017 en commission des finances; pour sa part, le groupe socialiste se réjouit de travailler pour les prestations à la population, pour le soutien aux associations, les mécanismes salariaux, l'aide au développement, les pompiers, les places de crèche, j'en passe et des meilleurs. Je vous remercie pour votre religieuse attention. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). J'aimerais dire quelques mots, au nom des Verts, Monsieur le président. On pouvait évidemment s'attendre à ce scénario. On voit bien depuis le début que les partis de la droite élargie et Ensemble à gauche n'ont pas envie du budget tel qu'il est proposé par le Conseil administratif, pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous reviendrons. Il n'y a pas assez de positif au final, il faut réduire encore et encore, il faut couper, et seul le Conseil administratif peut le faire... Le travail en commission ne s'est pas fait non plus, alors que le renvoi avait précisément été décidé pour travailler. On est toujours dans cette posture: on attend que le Conseil administratif veuille bien se plier à notre demande... Le Conseil administratif fait son travail. Il a présenté un projet de budget équilibré avec lequel les Verts étaient totalement d'accord, même si, par ailleurs, nous pouvions regretter certains arbitrages.

Nous prenons note aujourd'hui que l'on part en douzièmes, ou plutôt en sixièmes pour les six premiers mois de l'année. Il faut se rendre compte que c'est aussi une responsabilité. Derrière cette décision, en effet, il y a des personnes, notamment des personnes qui travaillent dans des associations. Or, certains projets ne peuvent pas être réalisés si celles-ci n'ont pas reçu l'intégralité de la somme qui devait leur être versée. J'en veux pour preuve certains festivals dans la culture qui auront lieu très prochainement et qui devront peut-être être annulés faute d'argent.

Je reprends aussi les propos de mon excellent collègue Grégoire Carasso. Effectivement, nous espérons bien que la droite, lorsque les propositions de délibérations nous seront soumises – que ce soit pour les mécanismes salariaux, les places en crèche, les pompiers, les primo-migrants, la solidarité internationale, et j'en oublie peut-être –, trouvera une majorité au sein de ce Conseil municipal et donnera tout de même l'image aux gens qui travaillent que nous nous préoccupons des citoyennes et citoyens de la ville de Genève mais aussi des fonctionnaires et de tous les salariés de la Ville de Genève. On n'arrête pas de les remer-

cier lors du budget pour l'excellent travail qu'ils font. On leur donne maintenant encore plus de travail et pas mal de complications pour gérer ces douzièmes provisionnels. Je souhaite donc qu'en 2017 notre travail soit productif, que cette Ville montre une image forte, digne d'elle, et que tant les citoyennes et citoyens que toutes les personnes qui s'engagent ainsi que les employés retrouvent un peu de sérénité.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous transmettez à M. Carasso que les pantoufflards ne sont peut-être pas ceux auxquels il pense. En ce qui me concerne, je pense que c'est plutôt le Conseil administratif, et je m'en expliquerai en quelques mots, car je crois qu'il ne sert à rien de rallonger.

Quoi qu'on puisse en dire, la commission des finances fait son travail. Vous ne pouvez pas dire que rien n'a été examiné en commission des finances. D'ailleurs, cet examen continue. Nous avons la volonté de revenir devant ce plénum début février, à la mi-février au plus tard. Une grande partie des auditions qui ont été demandées sont agendées pour les 10 et 11 janvier ainsi que pour le 1^{er} février. L'objectif est bel et bien de revenir à ce moment-là, environ à la mi-février.

Vous ne pouvez pas dire que nous ne faisons pas notre travail. Un certain nombre de choses n'ont pas été dites. Un certain nombre de choses n'étaient pas transparentes. Elles le sont devenues depuis, mais il faut laisser un peu de temps au temps. Et un certain nombre de groupes politiques de ce plénum – pas seulement de la droite dite élargie, quoi qu'en ce qui nous concerne nous ne sommes ni de gauche ni de droite – ont également demandé des éclaircissements auxquels le Conseil administratif n'a pas répondu. Il se trouve qu'un certain nombre de propositions, de suggestions ont été faites. Le Conseil administratif n'y répond pas. Alors, d'accord, le Conseil administratif est à majorité de gauche ou dit comme tel, et le Conseil municipal n'a pas la même majorité. Mais je pense qu'il faut parfois aussi savoir composer.

On a souvent à juste titre critiqué le parlement cantonal et le Conseil d'Etat, qui n'arrivaient pas à nouer les liens du dialogue. Résultat des courses, c'est arrivé l'an dernier, il n'y a pas eu de budget. Il n'y a d'ailleurs pas eu de budget de toute l'année. Les gens ne sont pas morts. Personne n'est mort, les fonctionnaires ne sont pas morts. Au Canton, il n'y a pas de douzièmes. Quand un budget n'est pas voté, c'est le budget de l'année précédente qui est automatiquement repris. Le Conseil d'Etat a cependant tiré la leçon de cet échec avec les partis politiques. Cette année, il a trouvé une majorité, avec des concessions à droite, à gauche, au centre, et un groupe s'est formé pour voter le budget. C'est un budget de compromis. Le Conseil d'Etat, qui est largement à majorité de droite – c'est l'inverse d'ici, puisqu'il y a deux libéraux-radicaux et deux démocrates-chrétiens

–, a trouvé une solution pour permettre à la gauche, en tout cas à la gauche modérée, les socialistes, les Verts, d’accepter ce budget. Ce n’est pas un budget antisocial – il y a des annuités –, je ne vais pas détailler, ce n’est pas le lieu ici. Mais ce n’est pas ce que fait le Conseil administratif ici, je suis désolé!

Cela fait depuis les élections de 2015 qu’on essaie de le dire par différents moyens, notamment par le dialogue. Il y a des réponses, mais il n’y a pas de réponses en réalité; on parle, rien ne bouge. Aucune concession n’est faite, rien. Alors par contre, on a abouti à l’excès de l’an dernier, avec un référendum. D’accord, vous l’avez gagné... Mais alors, c’est assez amusant, vous transmettez aussi à M. Carasso, Monsieur le président, car il disait que ces douzièmes provisionnels étaient basés sur «l’excellent budget 2016». C’est bien la preuve qu’il y avait des possibilités de travail dans ce budget 2016, puisque, pour le budget 2017, contraint qu’il est de présenter un budget équilibré, le Conseil administratif a trouvé 4 millions d’économies, pour l’essentiel dans les rubriques que nous avions voulu diminuer l’an dernier. C’est marrant, nos économies de l’an dernier se montaient aussi à près de 4 millions... Mince, c’est la même chose sur les mêmes rubriques! C’est amusant quand même...

Je crois donc qu’il y a des possibilités d’économies sans prêter les fonctionnaires ni les prestations de la Ville aux subventionnés ou les prestations sociales que, pour notre part, nous ne voulons pas prêter. On peut faire des économies, car on doit en faire. On va vers des temps plus difficiles. Vous savez bien que dans le domaine financier il y a énormément de licenciements; dans le domaine horloger aussi. Le produit intérieur brut de Genève a stagné ce trimestre – les chiffres sont tombés hier – et les perspectives pour 2017 sont mauvaises. Et je ne parle pas de la troisième réforme de l’imposition des entreprises (RIE III) à l’horizon 2019. Je crois donc que nous devons faire preuve de prudence et arrêter cette inflation perpétuelle du budget chaque année, alors qu’il n’y a pas d’inflation. On est même en déflation. Les dépenses devraient donc diminuer. Mais non, elles continuent d’augmenter... Sauf cette année parce que le Conseil administratif était contraint de trouver 4 millions.

Je crois que vous n’êtes pas dans le bon trend, vous transmettez à M. Carasso, Monsieur le président. Je crois justement que, sur cet excellent budget 2016, on aurait pu s’économiser ces 4 millions sans prêter les prestations à la population et les fonctionnaires. Vous ne l’avez pas voulu – vous avez lancé un référendum – et la population ne l’a pas voulu non plus. Cette année c’est différent. Nous voulons un budget, mais nous voulons un budget raisonnable et non cette fuite en avant perpétuelle.

Je crois que ce n’est pas la commission des finances qui n’a pas fait son travail. Bien au contraire, elle a passé énormément de séances sur ce budget, et ce n’est pas parce qu’une série d’amendements discutés à la commission des

finances ont été déposés le 10 décembre devant ce plénum que celle-ci n'a pas fait son travail. Donc, en vertu de ce qui précède et à la suite de ce que la commission des finances a décidé lundi de cette semaine encore, un certain nombre d'auditions ont été demandées pour régler un certain nombre de problématiques. Elles sont déjà presque sous toit, et je remercie d'ailleurs le secrétariat du Conseil municipal d'avoir fait diligence. Cela nous permettra de voter à la commission des finances les amendements qui seront maintenus, déposés, modifiés ou retirés pour certains et de revenir devant ce plénum avec un budget de la commission des finances que nous vous présenterons, avec un amendement général, à une séance qui sera agendée aux alentours de la mi-février.

Cela dit, je crois que ce n'est pas dramatique, car les fonctionnaires ne sont pas prétérités. D'ailleurs, le projet de délibération prévoit les annuités. En ce qui nous concerne, nous les voterons. En ce qui concerne les pompiers, vous pouvez transmettre aussi à M. Carasso ou à M^{me} Theubet, Monsieur le président – je ne sais plus qui en a parlé –, que les engagements sont agendés pour septembre. D'ici là, en février, la Ville de Genève aura bien entendu un budget. Arrêtez de pleurnicher!

En ce qui nous concerne, c'est au Conseil administratif de faire le travail et de venir avec des propositions constructives qui font un bout du chemin, comme le Conseil d'Etat a su le faire face à la majorité du parlement cantonal. Or, il s'y refuse, et c'est la raison pour laquelle nous en arrivons à devoir voter ces douzièmes provisionnels; ce n'est pas parce que la commission des finances n'a pas fait son travail. Cela, je le conteste formellement. Cela dit, nous voterons bien entendu ces douzièmes provisionnels tels qu'ils ont été présentés par le Conseil administratif, avec les annuités pour le personnel. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. J'en profite pour saluer à la tribune deux anciens collègues du Conseil municipal, M^{me} Renate Cornu et M. Marc Dalphin. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Les membres d'Ensemble à gauche veulent rester cohérents. Nous avons renvoyé le budget en commission des finances en signe de désaveu du budget de centre gauche revendiqué samedi dernier par la magistrate Sandrine Salerno. Nous pensons quant à nous que ce n'est pas à la gauche de faire la moitié du chemin de la droite. La gauche doit être à gauche et continuer à assurer les politiques pour lesquelles elle a été élue. Il n'y a pas de coupes indolores. L'attitude des Verts et du Parti socialiste a de quoi interroger. Le curseur se déplace manifestement vers la droite, et nous en avons déjà un exemple au Canton, où Serge Dal Busco a dit que le budget cantonal n'était pas à gauche. Les fonctionnaires étaient dans la rue, mais les Verts et le Parti socialiste ont

néanmoins voté ce budget parce qu'il y a effectivement des accords, sur fond de RIE III cantonale.

Voilà ce qui s'est passé. En réunion de l'Alternative, on est venu nous demander si Ensemble à gauche était tout de même prêt à voter le budget, avec les 4 millions de francs coupés par le Conseil administratif plus les 2 millions de coupes arbitrées en fin de compte par la droite. La réponse est non; la réponse sera toujours non. Ces coupes de 6,2 ou 6,4 millions, je ne sais même plus exactement, on n'est pas à 200 000 francs près... ne sont que l'apéro de ce qui nous attend dans quelques mois si la RIE III passe. Or, il est absolument dommageable que la gauche joue ce jeu, ce jeu dangereux pour la population, ce jeu qui va priver la Ville de Genève et la population de millions de francs, ce qui changera la vie de notre ville.

C'est absolument dommageable, et le jeu auquel se prêtent aujourd'hui le Parti socialiste et les Verts est absolument regrettable. Si nous nous distancions de la politique de la droite – ça, c'est clair –, nous nous distancions aussi de la politique menée aujourd'hui dans cette enceinte par les partenaires Verts et socialistes. Il n'y a pas de coupes indolores. Le Conseil administratif a coupé dans des politiques publiques, et certaines de ces coupes ont trait à des référendums que nous avons gagnés il y a six mois, nous le rappelons.

En ce qui concerne le travail qui se déroule en commission, nous souhaitons pouvoir examiner chaque amendement déposé. Nous souhaitons également faire un rappel à l'attention du Conseil administratif, car il est absolument incompréhensible, hallucinant – messieurs-dames de la gauche, je vous interpelle! – que la Ville de Genève fasse année après année des bonis de 103, 155, 161, 81, 33, 2,2, 80, 15, 40 millions de francs, ce qui fait dire à la magistrate qu'un budget déficitaire de 4 millions est un budget équilibré.

Mais alors, pourquoi couper? Pourquoi faire la moitié du chemin de la droite? Vous savez très bien que ces 4 millions ne leur suffiront pas, car ils voudront en couper au moins trois ou quatre autres. Rejoignez les rangs de la gauche, rejoignez la population! Rappelez-vous que vous avez gagné, que nous avons gagné deux référendums il y a six mois. Or, vous allez couper exactement à cet endroit-là. Vous attaquez des politiques publiques. M. Kanaan l'a dit, avec la coupe sur la culture, il y aura moins de médiation, il y aura moins d'expositions. (*Marques de protestation.*)

Le président. Chut... Ce n'est pas faux, Madame. Je rappelle que le projet de budget, la proposition PR-1194 que nous avons renvoyée à la commission des finances il y a quelque temps, n'est pas à l'ordre du jour; en tout cas elle ne l'est plus...

M^{me} Maria Pérez. Eh bien, nous nous en réjouissons.

Le président. Je vous serais donc reconnaissant de vous concentrer sur les douzièmes, Madame Pérez.

M^{me} Maria Pérez. Je vous remercie. Nous allons voter ces douzièmes, Monsieur le président. Nous allons travailler en commission. Nous allons auditionner les partenaires sociaux, car il est honteux que la gauche soit prête à voter un budget qui attaque des politiques publiques qui ont trait à l'énergie verte, à l'écologie. En fin de compte, ce qui s'est passé avec les fonctionnaires au Canton risque de se passer en Ville. Il est honteux d'attaquer la culture parce que la culture était dans la rue il y a six mois! Il est honteux de faire la moitié du chemin de la droite! Nous accepterons ces douzièmes. Nous nous réjouissons que les mécanismes salariaux soient respectés et nous reviendrons également avec un texte dès début janvier pour que les EdS soient intégrés parce que c'est quelque chose que nous appelons de nos vœux depuis près de trois ans.

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune deux députés, MM. Mathias Buschbeck, ancien conseiller municipal, et Boris Calame. Bienvenue! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, vous l'avez entendu à l'instant, je vous le confirme, et je pense que cela vous rassurera, ce qui s'est appelé à une époque Ensemble à gauche n'existe plus; la mouvance Solidarités l'a fait exploser, nous venons d'en constater les scories dans l'intervention précédente. Je vous rappelle à toutes et tous que, lorsque nous avons sollicité les suffrages de la population sur cette liste, c'était pour faire une politique de gauche. Une politique de gauche, c'est une politique sociale, c'est une politique qui défend le service public et qui postule que l'Etat, que les autorités investissent pour garantir une économie saine.

Aujourd'hui, nous constatons qu'une partie de ce qui fut Ensemble à gauche et qu'on pourrait appeler «On semble à gauche» a choisi de trahir les engagements électoraux pour s'allier, comme elle l'a fait au Grand Conseil, avec la droite libérale et l'Union démocratique du centre afin de faire capoter le vote du budget. Cette manœuvre un peu pusillanime et relativement peu intéressante a lamentablement échoué au Grand Conseil, mais elle a réussi ou est en train de réussir au Conseil municipal puisque, à la différence du Grand Conseil, le

Mouvement citoyens genevois a choisi de s'allier avec l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical pour faire exploser ce budget. C'est une trahison des électrices et électeurs qui nous ont confié la défense de leurs intérêts. Selon moi et mon collègue Stéphane Guex, cette trahison est d'une grande gravité. Je souhaite véritablement que le corps électoral s'en souvienne lors des prochaines échéances.

Autre remarque liminaire, j'ai voté le renvoi du budget en commission lors de notre séance du 12 décembre – et j'en suis tout à fait conscient et responsable – parce que j'ai estimé à ce moment-là que les conditions n'étaient pas requises, d'une part pour mener un débat serein, d'autre part, vous l'avez vu, parce que les conditions techniques n'étaient pas réunies. En votant ce renvoi du budget à la commission des finances, j'avais l'illusion que celle-ci ferait son travail et qu'elle pourrait étudier les 70 amendements déposés pour l'étude de ce budget. Or, aucun d'eux n'a été étudié en commission des finances.

Nous assistons aujourd'hui à une double trahison. La première renvoie à cette défunte coalition qui revendiquait hier son appartenance à la gauche et qui s'allie aujourd'hui objectivement avec la droite et l'extrême droite ou avec la droite ultralibérale, si vous préférez. La seconde trahison se matérialise dès lors que cette alliance assez étrange, assez contre nature fait bloc pour dilapider l'argent public et les jetons de présence des commissaires au lieu de se consacrer à son devoir, qui est de défendre l'intérêt général et notamment l'intérêt de ceux et celles qui nous ont élus. Je déplore profondément ces trahisons parce qu'elles sont le fait de ceux que Lénine, qui ne fait pas partie de mes lectures de chevet, traitait d'«idiots utiles» de la bourgeoisie et qui en sont aujourd'hui les alliés objectifs.

Je conclurai, Monsieur le président, en m'étonnant aussi de la posture du Parti démocrate-chrétien, dont le vote aujourd'hui peut être considéré comme une sorte de camouflet infligé au conseiller administratif qui porte ses couleurs et qui est le maire en exercice. Le parti de la famille est donc d'accord aujourd'hui de sacrifier, provisoirement je l'espère, les places de crèche, les postes de pompiers supplémentaires qui sont absolument indispensables à notre sécurité, et les personnes en EdS qui sont dans une situation extrêmement préoccupante et extrêmement précaire.

Nous qui sommes à gauche défendons la sécurité, les places de crèche, les personnes en situation précaire. Je remarque qu'il y a une alliance objective entre ceux qui, hier, se prétendaient à gauche et la droite pour réduire à néant ces différents objectifs. Je le regrette, mais il va falloir que nous continuions, que nous montrions un sens de la République, un sens du bien public aigu pour contrer cette alliance qui, aujourd'hui, nous tire vers le bas et nous empêche de progresser comme nous le souhaiterions.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre a accepté avec regret d'entrer en matière sur les douzièmes provisionnels et il les votera également avec regret, tant il est vrai que nous étions prêts à voter le budget. J'avais dit le 10 décembre lors de notre séance que le budget qui nous avait été présenté pouvait être accepté avec les amendements que la droite élargie avait proposés. Malheureusement, le vote a été empêché par des amendements de dernière minute présentés par le Conseil administratif et dont celui-ci avait connaissance depuis longtemps déjà mais au sujet desquels il ne nous avait jamais rien dit. Ce comportement nous a beaucoup étonnés.

Aujourd'hui, je tiens à remercier la commission des finances pour le travail qu'elle a fait, malgré la non-collaboration du Conseil administratif. Je soutiens tout à fait d'ailleurs les propos que M. Sormanni a tenus à ce sujet. Nous continuerons donc avec le budget 2016, avec le mauvais budget 2016 tant il est vrai que les coupes indolores et nécessaires que nous avons proposées et votées ont été refusées en votation populaire. Comme feu le constituant Soli Pardo avait l'habitude de le dire, le peuple n'a pas toujours raison mais il a toujours le dernier mot. Nous continuerons donc à vivre avec ce mauvais budget 2016.

M. Lionel Ricou (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai tout d'abord un message à adresser à Pierre Gauthier, en l'invitant à changer ses lunettes pour qu'il puisse voir quelle était la position du Parti démocrate-chrétien sur l'entrée en matière tout à l'heure. Apparemment vous ne l'avez pas remarqué, mais nous avons accepté l'entrée en matière, Monsieur. Pourquoi l'avons-nous acceptée? Parce que nous souhaitions un budget pour 2017.

Pourquoi souhaitions-nous un budget pour 2017? D'abord pour les organismes subventionnés qui attendent, puisque des centaines d'associations attendent que l'on clarifie leur situation et d'être au clair sur leurs rentrées. Nous souhaitons aussi un budget pour la fonction publique, même si avec les douzièmes provisionnels on assure passablement la situation de la fonction publique. Nous le souhaitons également pour nos concitoyens, pour les contribuables qui nous ont élus pour faire un travail qui est de voter un budget, et non pas de prolonger le débat *ad aeternam*.

Nous prenons acte de la décision de ce Conseil municipal. Le Parti démocrate-chrétien continuera à travailler dans sa ligne qui est celle, je le rappelle, de soutenir les familles, de renforcer la sécurité et de trouver davantage d'économies pour les multiples raisons que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le 10 décembre et que nous ne manquerons pas d'évoquer à nouveau les prochaines fois. En conclusion, le Parti démocrate-chrétien votera les douzièmes provisionnels, avec les annuités pour la fonction publique.

M^{me} Patricia Richard (LR). Chers collègues, nous sommes tous réunis ce soir non pour fêter une naissance prématurée de l'enfant Jésus, non pour passer un moment agréable tous ensemble, mais parce que nous avons tous été trompés. Comme nous avons un peu de temps, je vais vous raconter une histoire... (*Marques de protestation.*) L'esprit de Noël... Nous avons été convoqués jusqu'à 8 h demain matin...

Il était une fois une méchante sorcière qui, pour gâcher le pré-réveillon, raconta un samedi de décembre à sept membres du bureau et à sept chefs de groupe qu'il n'était pas nécessaire de voter les douzièmes provisionnels après avoir renvoyé le budget en commission parce que le roi-président du Conseil d'Etat le prononcerait d'office le 15 décembre.

En fait, le costume de la méchante sorcière n'était qu'un déguisement... En dessous se cachait Pinocchio, qui voulait juste trouver un prétexte pour faire revenir les 80 petits nains à la mine la veille de Noël pour leur faire voter sur le siège un budget devenu déficitaire en inscrivant un revenu fictif de 2 millions de francs de recettes des Services industriels après que les députés les ont renvoyés dans les commissions spécialisées, de sorte qu'ils ne tomberont pas dans le panier de la sorcière.

Que la personne qui a enfilé ce costume entende bien nos paroles. Après l'échec de Naxoo, les nains du Parti libéral-radical pensaient qu'elle avait compris, qu'elle avait touché le fond en matière d'incompétence, en transmettant par exemple le fichier des clients avant la votation. Aujourd'hui, vous pouvez constater que le pire est encore à venir. Les nains du Parti libéral-radical n'aiment ni l'incompétence ni le mensonge.

Cela fait deux années de suite que le budget de ce royaume se passe mal. Et pourquoi? Pourquoi? Parce que la baguette magique de la méchante sorcière est cassée. Elle n'a plus la majorité, mais elle est trop bornée; elle ne veut ni voir ni entendre les signaux d'alerte. Que mes mots soient donc entendus. Le Parti libéral-radical vérifiera soigneusement et minutieusement chaque affirmation sortant de la bouche d'une mauvaise perdante. Le Parti libéral-radical ne lui laissera plus jamais une occasion de se faire manipuler, car le Parti libéral-radical a vu aujourd'hui le vrai visage caché derrière la méchante sorcière.

Nous continuerons en commission des finances à creuser le budget avec nos pioches et nos pelles et à retourner chaque caillou jusqu'à ce que tous les objectifs du Parti libéral-radical soient atteints. Quant à ceux qui étaient prêts à voter la proposition PR-1213 ce soir, je dirais simplement: mon Dieu! Pardonne-leur, car ils ignorent ce qu'ils ont failli faire... Une petite parole rassurante quand même à l'attention de ceux qui se font du souci en cette veille de fête, s'agissant des associations subventionnées par le Canton, sachez qu'elles ont fonctionné sans pro-

blème pour l'année 2016. Cela, nous l'avons bien vérifié, ne vous inquiétez pas. Dans cette enceinte il y a deux sortes de conseillers municipaux, ceux qui sont aux ordres du Conseil administratif et ceux qui souhaitent un budget fouillé et qui le travaillent en commission des finances.

Le président. Si vous voulez conclure, Madame Richard, n'hésitez pas...

M^{me} Patricia Richard. Le Parti libéral-radical vous souhaite donc une fin heureuse et de très joyeuses fêtes de fin d'année.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le débat s'annonçait intéressant. M^{me} Pérez nous déclarait que la gauche doit être à gauche, mais Ensemble à gauche vote avec la droite... M. Sormanni nous disait que le Mouvement citoyens genevois n'est ni à gauche ni à droite; mais il vote systématiquement avec la droite. Le Conseil administratif est à gauche et surtout la conseillère en charge des finances; mais elle devrait faire le travail de la droite. En définitive, la commission des finances, qui a eu deux mois pour étudier le budget, n'a pas eu assez de temps; le budget a été renvoyé en commission des finances sous l'auguste présidence de M. Sormanni.

Force est de constater que rien ne s'est passé en près de quatre séances. La commission des finances aurait pu siéger avec relevée; elle ne l'a pas fait car, assommée par la pluie d'amendements que la majorité a déposés, elle n'a matériellement pas eu le temps d'étudier ce lourd budget que pourtant elle connaît, puisque c'est le budget de la Ville et que la plupart d'entre vous siégez depuis des années dans ce Conseil municipal.

Alors, puisque la gauche doit être à gauche, que la droite doit à être à droite, que le Parti démocrate-chrétien est au centre, que le Mouvement citoyens genevois n'est ni à droite ni à gauche, que le Conseil municipal est écartelé entre sa majorité de droite et sa minorité de gauche qui s'allie à la droite, force est de constater qu'il est temps que l'année 2016 s'achève pour laisser place à une nouvelle année, une année où les uns et les autres prendront la mesure de leurs responsabilités.

Le Conseil administratif est élu sur une majorité de gauche, certes, mais il est avant tout élu pour veiller à la Ville de Genève, à l'entier de ses citoyens, de ses citoyennes, à l'ensemble des prestations publiques. Et peu importe *in fine* qu'on ait voté ou non, qu'on ait voté à gauche ou qu'on ait voté à droite. Sur cette législation, le Conseil administratif est dans la composition que vous connaissez et le Conseil municipal dans celle que vous connaissez également. Alors on peut continuer encore durant les quatre prochaines années, exercice budgétaire après exer-

cice budgétaire, à s'entre-déchirer, à attendre que le Conseil administratif fasse le travail du Conseil municipal, que la commission des finances soit aidée, épaulée, soutenue par le département des finances et du logement. En même temps, on peut aussi souhaiter autre chose.

On peut souhaiter pour les uns et pour les autres que chacun regagne son rôle institutionnel. Notre rôle institutionnel dans cette enceinte n'est pas tellement de faire de la politique contre quelqu'un, contre quelqu'un qu'on trouve méchant, qui n'est pas assez à l'écoute, qui est trop cassant, incompetent, une espèce de vilaine méchante petite sorcière qu'on aurait à subir encore quatre ans, car la réalité, c'est celle-là: les uns et les autres dans cette enceinte ont deux choses à faire. La première est de faire de la politique.

Faire de la politique, ce n'est pas être contre les gens, ce n'est pas désigner une personne que l'on veut à tout prix abattre parce que c'est la vilaine méchante petite sorcière qui empêche de tourner en rond. Faire de la politique, c'est avoir un projet de société, c'est venir dans cette enceinte avec des motions, des propositions de délibérations, et parfois vous l'avez fait, d'ailleurs, sur le Service d'incendie et de secours, sur les crèches. Cela ne vous a pas forcément toujours plu, mais ce sont des propositions qui ont été faites; elles ont notamment été portées par le Parti démocrate-chrétien. Je ne fais pas l'apologie du Parti démocrate-chrétien, mais il se trouve que c'est le constat que je fais aujourd'hui dans cette salle.

Faire de la politique, c'est ça. C'est proposer un projet de société, avec des projets très concrets qui impactent la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, qu'ils soient de droite ou de gauche, qu'ils aient voté pour nous ou qu'ils n'aient pas voté pour nous, qu'ils aient des droits politiques ou qu'ils n'en aient pas, car, comme se plaît à le dire ma collègue Esther Alder, la ville est pour tout le monde, y compris pour des personnes qui n'ont pas de droits politiques. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a fait son très beau projet de la ville vue par les enfants. Le rôle du Conseil municipal est d'être sur des projets politiques. Il n'est pas d'être contre des personnes; il est d'être sur des projets politiques, de gauche, de droite, du centre. Parfois se dégageant des majorités plus ou moins larges si le projet est bon, et tant mieux.

Le rôle du Conseil administratif est différent. Le rôle du Conseil administratif est de gérer au quotidien les 4000 collaborateurs et collaboratrices qui font la force de la Ville de Genève, qui font au quotidien les prestations de la Ville de Genève. Il est d'arbitrer les propositions que nous vous présentons, et parmi elles, bien évidemment, le projet de budget. Alors vous pouvez décider en 2017 de continuer à vous opposer au projet de budget pour des raisons souvent de forme. Vous pouvez décider aussi d'empoigner la matière que représente le projet de budget et d'avoir le courage de faire les arbitrages politiques, que le Conseil administratif a faits durant l'été, dans sa diversité également, avant de ramener le projet de budget devant ce Conseil municipal, qui le votera.

En somme, pour cette législature, nous avons collectivement cette charge à la fois immense et magnifique de conduire les destinées de notre collectivité publique. On peut s'y atteler. On peut le faire en étant de gauche, du centre, de droite. On peut le faire ensemble; mais ce qui est sûr, c'est qu'on n'arrivera à rien faire si on est seuls et que, si la politique continue à se réduire à une pure histoire de forme, elle désintéressera encore plus les citoyens et les citoyennes. Si elle continue à n'être qu'une guerre envers certaines personnes, elle continuera à désintéresser les citoyens et les citoyennes. Vous lui rendrez ses lettres de noblesse le jour où vous déciderez vraiment dans ce Conseil municipal de faire de la politique avec des vrais projets, des vraies discussions et des arbitrages. On verra bien à ce moment-là quelles ambitions collectives vous avez pour les Genevoises et les Genevois pour la législature. Je vous remercie de votre attention et vous prie de voter les douzièmes. (*Applaudissements nourris sur les bancs de la gauche.*)

Le président. Il n'y a pas eu de demande de renvoi en commission, en conséquence je fais voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Le président. Vous avez remarqué que cette délibération est munie d'une clause d'urgence à son article 5. Selon l'article 69 de notre règlement, les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées – on parle donc bien d'une autre majorité que celle portant sur les quatre premiers articles, les abstentions n'étant pas prises en considération. Cela nécessite donc un vote isolé pour la clause d'urgence, laquelle exclut, comme chacun le sait, le référendum.

Deuxième débat

Mis aux voix, les articles 1, 2, 3 et 4 de la délibération sont acceptés à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix, l'article 5 de la délibération est accepté à l'unanimité (68 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Le président. Nous avons un doute sur l'éventuelle obligation de faire un troisième débat, comme c'est le cas pour le budget. Nous n'avons pas vraiment trouvé l'information. Nous avons cependant préféré nous assurer, et c'est pourquoi

nous proposons le troisième débat pour cet objet. Nous serons ainsi sûrs que nous sommes allés jusqu'au bout du raisonnement.

Troisième débat

Mis aux voix, les articles 1, 2, 3 et 4 de la délibération sont acceptés à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix, l'article 5 de la délibération est accepté à l'unanimité (69 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre a), 32, et 95, alinéa 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu que la Ville de Genève doit pouvoir poursuivre ses activités dès le mois de janvier 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la Ville de Genève pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, au moyen de six douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2016.

Art. 2. – Pour assurer l'exécution du budget administratif dans les limites fixées à l'article premier, le Conseil administratif est autorisé à émettre, pendant le premier semestre de 2017, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence de la moitié des emprunts autorisés en 2016. Le Conseil administratif peut renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant le premier semestre de 2017.

Art. 3. – La présente délibération est soumise au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que prévus par le statut du personnel ainsi que l'application des mécanismes salariaux pour le personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève dans le domaine de la petite enfance.

Art. 4. – La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l’approbation du budget 2017 par le Département présidentiel cantonal.

Art. 5. – La présente délibération est munie de la clause d’urgence, conformément à l’article 32 de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet de délibération suivant:

- PRD-131, de *MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Jacques Pagan et Lionel Ricou*: «Pour anticiper RIE III, assurons des finances saines à la Ville de Genève».

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il ne me reste qu’à vous souhaiter un joyeux Noël et de bonnes fêtes. A l’année prochaine pour la session des 17 et 18 janvier!

Séance levée à 18 h 5.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4014
2. Communications du Conseil administratif	4014
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4014
4. Projet de budget 2017 amendé par le Conseil administratif (PR-1213)	4015
5. Délibération relative aux douzièmes provisionnels (projet de budget 2017) (PR-1211)	4016
6. Propositions des conseillers municipaux	4032
7. Interpellations	4032
8. Questions écrites	4032

Le mémorialiste:
Ramzi Touma